



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0034

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0034**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise créée en 1979 est une association régie par la loi de 1901. Elle a pour objet, conformément à l'article L 121-3 du code de l'urbanisme, de participer à la réalisation et au suivi d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et culturel, prenant en compte l'environnement dans une perspective de développement durable.

Elle a, en outre, la possibilité d'intervenir dans tous les domaines relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, suivant les directives qui lui sont données par son conseil d'administration.

Modalités de représentation

Au premier janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine de Lyon.

La Métropole devient, aux côtés de l'Etat et du Département du Rhône, membre fondateur de cette association. L'association comprend, en outre, 34 autres membres adhérents.

Son conseil d'administration est composé de 22 membres dont 6 représentent la Métropole. Les élus du conseil d'administration sont choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est composée de 24 représentants dont 20 concernent la Métropole. Pour l'assemblée générale, il incombe à chaque membre de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise de désigner ses représentants.

Il convient donc :

- d'une part, de désigner les 20 représentants de la Métropole qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,

- d'autre part, de désigner parmi ses membres à l'assemblée générale les 6 représentants de la Métropole de Lyon qui siégeront au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition d'amendement déposée par monsieur le Président tendant à ce que le projet de délibération soit modifié comme suit :

a) Dans le 6^{ème} paragraphe de l'exposé des motifs intitulé « Modalités de représentation » :

lire :

« - d'une part, de désigner les 20 représentants titulaires et les 20 représentants suppléants de la Métropole qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale » [...].

au lieu de :

« - d'une part, de désigner les 20 représentants de la Métropole qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale » [...].

b) Dans le 3° du DISPOSITIF :

lire :

« a) - en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, »

au lieu de :

« a) -en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, » ;

DELIBERE

1° - Approuve la proposition d'amendement déposée par monsieur le Président.

2° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

4° - Désigne :

a) - monsieur Michel Le Faou, mesdames Brigitte Jannot, Sandrine Runel, monsieur Stéphane Guillard, madame Laurence Fautra, messieurs Alexandre Vincendet, Christophe Girard, madame Valérie Glatard, monsieur Joël Piegay, madame Virginie Poulain, monsieur Denis Bousson, mesdames Yolande Peytavin, Laurence Croizier, monsieur Bruno Charles, mesdames Virginie Varenne, Fouziya Bouzerda, monsieur Gilbert-Luc Devinaz, madame Martine David, monsieur Gérard Claisse et madame Catherine Panassier en tant que représentants titulaires et madame Annie Guillemot, monsieur Jean-Michel Longueval, mesdames Anne Brugnera, Claude Reynard, messieurs Jean-Wilfried Martin, Gaël Petit, madame Dominique Nachury, monsieur Bernard Moreton, Thierry Pouzol, madame Nathalie Frier, messieurs Pierre Curtelin, Hector Bravo, Bernard Gillet, mesdames Corinne lehl, Béatrice Gaillout, messieurs Jean-Luc Da Passano, Loïc Chabrier, Marc Cachard, Rolland Jacquet et madame Nathalie Perrin-Gilbert en tant que représentants suppléants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,

b) - messieurs Michel Le Faou, Martial Passi, Marc Grivel, madame Brigitte Jannot, messieurs Richard Llung et Xavier Odo en tant que représentants de la Métropole de Lyon pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.